

**COMMUNIQUE DU 10 JUILLET 2013**  
**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE**  
**ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF A HOLOGRAM. INDUSTRIES**

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS**

**H O L O G R A M  I N D U S T R I E S**

PRESENTEE PAR :



INITIEE PAR LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

**Surys**

CONSEILLEE PAR :

**capital partner <l>**



**PRIX DE L'OFFRE : 35 EUROS PAR ACTION**

**DUREE DE L'OFFRE : 17 JOURS DE NEGOCIATION**

Le présent communiqué établi par Hologram. Industries est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 I du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »).

Conformément à l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 9 juillet, apposé le visa n°13-342 en date du 9 juillet 2013 sur la note en réponse établie par la société Hologram. Industries relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Surys sur les titres de la société Hologram. Industries non détenues par la société Surys (l'« **Offre** »)

Par ailleurs, il est rappelé qu'Hologram. Industries publiera un communiqué de presse sur ses résultats semestriels le 29 juillet 2013 avant l'ouverture des négociations.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Hologram. Industries, ont été déposées auprès de l'AMF le 9 juillet 2013 et mises à la disposition du public ce jour, conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF.

La note en réponse établie par Hologram. Industries et les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Hologram. Industries sont disponibles sur le site internet de la

société Hologram. Industries ([www.hologram-industries.com](http://www.hologram-industries.com)) et sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

**HOLOGRAM. INDUSTRIES SA**

22 avenue de l'Europe, Parc d'Activité Gustave Eiffel  
Bussy-Saint-Georges  
77607 Marne la Vallée Cedex 3

**Contacts :**

**Relations actionnaires**

Newcap.  
Julien Perez / Emmanuel Huynh  
Tél. : 01 44 71 98 52  
Email : [hologram@newcap.fr](mailto:hologram@newcap.fr)

**Relations investisseurs**

Grégory Wagemans  
Tél. : 01 64 76 31 00  
Email : [finances@hologram-industries.com](mailto:finances@hologram-industries.com)

**Communication financière**

Assetcom  
Laurence Costes  
Tél. : 01 41 22 90 95  
Email : [lcostes@assetcom.fr](mailto:lcostes@assetcom.fr)

**Relations presse**

Kablé Communication Finance  
Catherine Kablé  
Tél. : 01 44 50 54 75  
Email : [catherine.kable@kable-cf.com](mailto:catherine.kable@kable-cf.com)  
Yoann Moisan  
Tél : 01 44 50 54 74  
Email : [yoann.moisan@kable-cf.com](mailto:yoann.moisan@kable-cf.com)

*Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Hologram. Industries décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*